Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Fonds d’investissement hydraulique agricole : 48 projets labellisés, pas un seul en Paca



Annie Genevard, ministre de l’Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, vient d’annoncer les lauréats du premier appel à projet du fonds d’investissement en hydraulique agricole. Si 14 projets se trouvent en Occitanie, pas un ne se trouve dans la région Provence-Alpes-Côte d’Azur.

En déplacement dans l’Aude, Annie Genevard, la ministre de l’Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, vient de dévoiler les lauréats financés au titre du fonds d’investissement hydraulique agricole. Au total, 48 projets sont retenus dans toute la France pour un montant de 20M€. Objectif ? Accompagner les investissements destinés à l’irrigation de parcelles agricoles, pour contribuer à sécuriser l’accès à l’eau des exploitations dans des conditions durables et respectueuses de la ressource en eau.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

14 projets retenus en Occitanie, aucun en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les types de projets sont divers : 17 projets sont des retenues dont 11 sont des retenues collinaires, 11 projets sont des créations ou des extensions de réseaux d'irrigation, 11 autres projets concernent la rénovation ou l'optimisation du patrimoine hydraulique, 4 la réhausse ou l'agrandissement du patrimoine hydraulique, 4 la rénovation ou la réhabilitation de réseaux d'irrigation. Un projet, celui d'Argelès-sur-Mer) consiste en de la réutilisation des eaux usées pour l'irrigation de 600 nouveaux hectares.

Sur les 48 projets, 14 se trouvent en Occitanie, région les plus déficitaires en eau mais aucun ne se trouve en Provence-Alpes-Côte d'Azur (voir carte ci-dessous). Les plus proches se situent dans l'Hérault et au Nord de Lyon.



> « Sans eau, il n'y a pas de vie, il n'y a pas d'agriculture, il n'y a pas d'alimentation. »
>
> *Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt*

« Sans eau, il n'y a pas de vie, il n'y a pas d'agriculture, il n'y a pas d'alimentation, précise la ministre. Or, l'eau manque cruellement dans une partie du pays alors qu'elle crée des inondations dramatiques ailleurs. Dans ce contexte, pour renforcer l'accès à l'eau et adapter notre agriculture au changement climatique, des combinaisons de solutions doivent être mobilisées et adaptées à l'échelle locale. Elles allient évolutions de pratiques agricoles et investissements dans l'hydraulique. Le fonds hydraulique

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

agricole contribue à accompagner et accélérer la réalisation des projets locaux et à soutenir les efforts demandés aux agriculteurs pour une gestion plus sobre et plus efficace de la ressource en eau. Les 48 projets qui seront ainsi financés par l'Etat contribuent à aider nos agriculteurs à se projeter vers l'avenir malgré la menace du réchauffement climatique. »

Chats errants : un appel à projets pour soutenir l'action des communes et des EPCI



Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a ouvert un appel à projets qui a pour objectif de soutenir les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) volontaires dans la gestion des chats errants. En

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

application de la loi de finances pour l'année 2024, le ministère mobilise à cette fin une enveloppe de 3M€. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au mardi 10 octobre.

Les demandes de financement concernant les chats errants visent principalement les actes vétérinaires d'identification et de stérilisation, et les éventuels frais connexes. Le taux de financement est fixé à 100% pour les dépenses éligibles, sous réserve d'un plafond de 100 000€ pour les projets les plus importants.

Ce financement est attribué dans le cadre de l'expérimentation prévue par la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. Cette loi prévoit la mise en place de conventions entre l'État et les maires ou les présidents des collectivités territoriales et EPCI volontaires afin d'améliorer la gestion et la prise en charge des populations de chats errants ou en divagation et d'articuler les compétences et les moyens de chaque signataire dans cet objectif.

Pour solliciter une subvention, les communes et EPCI doivent répondre à l'appel à projets figurant sur la page 'Soutien aux projets de gestion des chats errants'. Les candidatures à l'appel à projets sont ouvertes jusqu'au 10 octobre 2024.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre du Plan national pour améliorer le bien-être des animaux de compagnie du Gouvernement, dont l'un des objectifs est l'amélioration de la gestion de l'errance canine et féline en France.